



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3126 - Fonctionnement des collèges publics

Dotations de fonctionnement complémentaires 2015

Rapport n° CP/2015/565

Service gestionnaire :
Direction des collèges

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

L'assemblée départementale est appelée à se prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 20 octobre 2014, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I – Viabilisation

La dotation de viabilisation doit couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Le collège de Benfeld a sollicité une dotation complémentaire pour couvrir les dépenses de viabilisation, suite aux travaux de restructuration et l'installation de modulaires.

Cette demande de dotation représente la différence entre le montant des crédits inscrits au budget du collège et le montant prévisionnel des dépenses de viabilisation pour l'année 2015.

Ce collège a respecté, lors de l'adoption de son budget 2015, le montant recommandé par le Département pour la viabilisation. Je vous propose d'allouer au collège de Benfeld une dotation de fonctionnement complémentaire de **50 000 €**.

II – Chauffage urbain

Le collège Louis Pasteur de Strasbourg est alimenté par le chauffage urbain. Il s'acquitte de la globalité des charges liées à ce mode de chauffage à savoir :

Charges P1 relatives aux frais de combustibles
Charges P2 relatives aux frais d'entretien courant
Charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations

Lors du transfert de compétence en matière de fonctionnement des collèges publics, le Conseil Général a décidé le 4 juillet 1986 de considérer les dépenses P3 comme charges incombant au propriétaire, en l'occurrence le Département en qualité de propriétaire d'affectation.

Conformément à cette décision, je vous propose d'allouer au collège Louis Pasteur une dotation complémentaire de **3 253,10 €** pour couvrir les factures du 1^{er} semestre 2015.

III - Sections sportives

Parallèlement à l'enseignement de l'éducation physique et sportive obligatoire, certains collèges proposent à leurs élèves un enseignement sportif complémentaire dans le cadre des sections sportives.

Depuis 1986, cette activité bénéficie d'une aide du Département destinée à couvrir les frais supplémentaires de fonctionnement (transport, matériel, location d'installations).

Le rectorat contribue également, par une délégation d'heures supplémentaires, au maintien de cet enseignement complémentaire.

Pour l'année scolaire 2015/2016, je vous propose de reconduire le principe de cette aide et de retenir la ventilation d'une enveloppe de **7 600 €** aux collèges figurant en annexe, telle qu'elle a été élaborée par l'inspecteur pédagogique régional d'éducation physique et sportive.

IV – Restauration scolaire

a) Collège Sophie Germain à Strasbourg

Lors de sa réunion du 27 octobre 2008, le Conseil Général du Bas-Rhin a approuvé le principe d'attribuer une aide exceptionnelle aux collèges chargés d'accueillir les réunions territorialisées d'information des personnels des collèges organisées par le Département.

Conformément à cette décision, je vous propose d'allouer au collège Sophie Germain de Strasbourg une dotation complémentaire de **115 €** afin de couvrir le coût des repas servis aux participants.

b) Collège Foch à Haguenau

L'ensemble des élèves demi-pensionnaires du collège Foch de Haguenau ont été hébergés par le collège Kléber de Haguenau du 11 mai au 3 juillet 2015, en raison des travaux de restructuration de la demi-pension du lycée Schuman de Haguenau. Auparavant, seuls les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} déjeunaient au collège Kléber.

Le coût de la prestation délivrée par le collège Kléber est supérieur à celui du lycée Schuman. Le Département est sollicité pour prendre en charge 1 054,75 € représentant la différence entre le montant de la facture d'hébergement des élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} (8 819,50 €) établie par le collège Kléber et le montant encaissé (7 764,75 €) par le collège Foch ; montant issu de la facturation aux parents d'élèves.

Afin de permettre au collège Foch de faire face à ce surcoût, je vous propose de lui allouer une dotation de fonctionnement complémentaire de **1 054,75 €**.

V – Frais de transport à la piscine

Le collège François Truffaut de Strasbourg sollicite une aide financière pour couvrir les frais de transport des élèves à la piscine de Lingolsheim durant l'année scolaire 2015/2016.

En effet, la piscine de HautePierre habituellement utilisée par le collège est en travaux de rénovation du 31 août 2015 au 31 août 2017.

Dans ces conditions, je vous propose d'allouer au collège François Truffaut une dotation complémentaire exceptionnelle de **1 771 €** pour lui permettre de couvrir cette dépense supplémentaire pour l'année scolaire 2015-2016.

VI – Acquisition d'équipements et matériels divers

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une dotation complémentaire pour l'acquisition de matériels spécifiques :

- BOUXWILLER une plateforme de travail sécurisée pour les travaux en hauteur	925,00 €
- DRUSENHEIM réparation d'une chambre froide de la demi-pension	1 902,00 €
- ERSTEIN acquisition et réparation de divers équipements de la demi-pension	9 487,00 €
- LINGOLSHEIM Maxime Alexandre du mobilier ergonomique pour un élève handicapé	368,68 €
- MARCKOLSHEIM deux auto-laveuses pour l'entretien des sols	6 436,00 €
- OBERNAI Europe réparation de divers matériel de la demi-pension	2 395,00 €
- OBERNAI Freppel réparation de deux armoires réfrigérées à chariots de la demi-pension	4 293,00 €
- STRASBOURG Kléber remplacement de 97 batteries de cylindres électroniques (serrures)	3 040,34 €
- STRASBOURG François Truffaut une auto-laveuse pour l'entretien des sols	4 020,00 €
- WISSEMBOURG une auto-laveuse et une laveuse double brosse pour l'entretien des sols	6 528,00 €
Total	39 395,02 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	13 220 851,00 €	450 731,04 €	103 188,87 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 103 188,87 € soit :

- 50 000 € au collège de Benfeld au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2015

- 3 253,10 € au collège Louis Pasteur de Strasbourg au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain du 1er semestre 2015

- 7 600 € aux collèges figurant au tableau joint en annexe, au titre du fonctionnement des sections sportives pour l'année scolaire 2015/2016

- 115 € au collège Sophie Germain de Strasbourg pour couvrir les frais liés à l'accueil des personnels des collèges, dans le cadre d'une réunion territorialisée d'information organisée par le Département

- 1 054,75 € au collège Foch de Haguenau pour couvrir les frais supplémentaires d'hébergement des élèves de 4ème et de 3ème du collège Foch accueillis à la demi-pension du collège Kléber de Haguenau durant la période du 11 mai au 3 juillet 2015

- 1 771 € au collège François Truffaut de Strasbourg pour couvrir les frais de transport des élèves à la piscine de Lingolsheim durant l'année scolaire 2015/2016

- 39 395,02 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :

. BOUXWILLER : 925 € (une plateforme de travail sécurisée pour les travaux en hauteur)

. DRUSENHEIM : 1 902 € (réparation d'une chambre froide de la demi-pension)

. ERSTEIN : 9 487 € (acquisition et réparation de divers équipements de la demi-pension)

. LINGOLSHEIM Maxime Alexandre : 368,68 € (du mobilier ergonomique pour un élève handicapé)

. MARCKOLSHEIM : 6 436 € (deux auto-laveuses pour l'entretien des sols)

. OBERNAI Europe : 2 395 € (réparation de divers matériel de la demi-pension)

. OBERNAI Freppel : 4 293 € (réparation de deux armoires réfrigérées à chariots de la demi-pension)

. STRASBOURG Kléber : 3 040,34 € (remplacement de 97 batteries de cylindres électroniques (serrures))

. STRASBOURG François Truffaut : 4 020 € (une auto-laveuse pour l'entretien des sols)

. WISSEMBOURG : 6 528 € (une auto-laveuse et une laveuse double brosse pour l'entretien des sols)

Ces dotations complémentaires seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 16/11/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY